

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Limousin, par la FREDON, les Chambres d'Agriculture, la SARL Faucher et NATEA Agriculture.

Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/>,
sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> et sur <http://www.fredon-limousin.fr/>

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr



Dans ce document, les codes de l'échelle BBCH seront indiqués entre parenthèses, aux côtés du stade traditionnellement employé.

MAÏS

Stades phénologiques et observations du réseau

Cette semaine, le réseau comptabilise 12 parcelles : 8 en Haute-Vienne, 3 en Creuse et 1 en Corrèze. 11 parcelles ont fait l'objet d'une observation.

| Commune | Date de semis | Variété | Stade | % de plantes touchées | | Nb / Plante |
|---------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|-----------------------|---------|-------------|
| | | | | cicadelle | Limaces | Pucerons |
| 87 - Mézière/Issoire | 22/04/2015 | - | Déb. élongation tige (30) | présence | - | 1 à 10 |
| 87 - Flavignac | 23/04/2015 | Arpège/Capone | + de 9 feuilles (19) | présence | - | 1 à 10 |
| 19 - St-Chamant | 24/04/2015 | - | Déb. élongation tige (30) | - | - | - |
| 87 - Feytiat | 26/04/2015 | Dianox | + de 9 feuilles (19) | - | - | 0 |
| 23 - St-Chabrais | 26/04/2015 | Anjou 277 | + de 9 feuilles (19) | présence | - | - |
| 87 - Janailhac | 30/04/2015 | Klarens | + de 9 feuilles (19) | présence | - | 0 |
| 87 - Panazol | 06/05/2015 | Es Albatros | + de 9 feuilles (19) | - | - | 0 |
| 23 - St-Pierre-de-Fursac | 11/05/2015 | Juliet/Xxilo | <i>parcelle non observée</i> | | | |
| 23 - St-Dizier-Leyrenne | 13/05/2015 | Profilex | + de 9 feuilles (19) | présence | - | 1 à 10 |
| 87 - St-Yrieix-la-Perche Vignolas | 18/05/2015 | Palmer | 8 feuilles (18) | présence | - | 0 |
| 87 - St-Jean-Ligouère | 22/05/2015 | Silotop | + de 9 feuilles (19) | présence | - | - |
| 87 - St-Yrieix-la-Perche Terre pierre | 17/06/2015 | - | 3 feuilles (13) | - | 0% | - |

Directeur de publication :

Monsieur Jean-Philippe VIOLLET
Président Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
05 55 10 37 90
accueil@limousin.chambagri.fr

Référents filières et rédacteurs du bulletin :

Céréales à paille

Philippe PENICHOU
FREDON Limousin

05 55 04 64 53
ppenicou@fredon-limousin.fr

Colza - Maïs

Valérie LACORRE
Chambre Départementale d'Agriculture Haute-Vienne

05 87 50 40 00
valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr



Cicadelles

Observation du réseau

On note la présence de cicadelles sur les parcelles de Flavignac, Janailhac, Mézière/Issoire, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Yrieix-la-Perche Vignolas (87), Saint-Chabrais et Saint-Dizier-Leyrenne (23).

Symptômes : Dès 5-6 feuilles, on observe des ponctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes, leur présence à ce stade est normale.

Evaluation du risque – cicadelles

Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences sur le rendement sont nulles.

Pucerons

Observation du réseau

Des populations de pucerons sont observées sur les parcelles de Mézière/Issoire, Panazol (87) et Saint-Dizier-Leyrenne, mais les attaques sont globalement de faible intensité (1 à 10 individus sur des maïs de plus de 9 feuilles).

Seuils de nuisibilité :

| Ravageurs | Stade sensible | Seuil de nuisibilité |
|----------------------------------|---|--|
| Pucerons <i>Metopolophium</i> | 3 à 10 feuilles | 5 puc./plante avant 3-4 feuilles |
| | | 10 puc./plante entre 3 et 6 feuilles |
| | | 20 à 50 puc./plante entre 6 et 8 feuilles |
| | | 100 puc./plante après 8-10 feuilles |
| Pucerons <i>Sitobion</i> | 3 à 10 feuilles début juillet - début août | 500 puc. / plante (avec présence d'ailés) |
| Pucerons <i>Rhopalosiphum</i> | début juillet - début août | Si population de pucerons en développement avec plus de 5% des panicules porteuses de colonies |



Puceron Metopolophium

Evaluation du risque – pucerons

Il faut être vigilant pour le *Metopolophium* :

- A partir de 20 à 50 individus / plante, au stade 6 à 8 feuilles ;
- A partir de 100 individus / plante, au stade 8 à 10 feuilles.

L'Ambroisie, une adventice des cultures dangereuse pour la santé

L'ambroisie : une plante des terrains nus

Elle colonise préférentiellement les terrains remaniés : parcelles agricoles, lits de rivières, chantiers industriels, bords de routes... Elle est pratiquement absente des milieux fermés (prairies, forêts,...).

Plante annuelle, elle émet son pollen très allergisant à partir du 20 août en Limousin et se propage uniquement par ses graines, nombreuses, qui tombent au sol fin septembre.

Germination de mars à mai, floraison en août septembre et grenaison en septembre octobre.

Un dispositif spécifique d'observation est mis en place par la FDGDON Haute Vienne (Fédération Départementale des Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Haute Vienne) le CPIE (Centre Permanent d'initiative pour l'environnement) des pays Creusois, le CPIE de la Corrèze et en partenariat avec le Conservatoire Botanique du Massif central.



Risques pour la population

Un fort pouvoir allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles occasionnant une rhinite allergique, conjonctivite, symptômes respiratoires, urticaire ou eczéma pendant la période de floraison (août/septembre).

Lutter en amont contre l'ambroisie, en priorité avant la floraison fin juillet

Il convient de mener une lutte avant la floraison car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, et ce dès leur détection. Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de route, zone de chantier...). La destruction peut se faire préférentiellement par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, par le déchaumage de parcelles de céréales envahies ou d'autres techniques culturales appropriées.

Pour tous renseignements complémentaires et pour participer au repérage des plants d'ambroisie, contacter :

FDGDON Haute Vienne - tél : 05 55 04 64 06, mail fdgdon87@gmail.com

CPIE DES Pays Creusois – tél : 05.55.61.95.87, mail abodin@cpiepayscreusois.com

CPIE de la Corrèze - tél : 05.55.95.93.79 mail florence.compain@yahoo.fr

Ou votre conseiller habituel qui pourra prendre contact avec les référents départementaux.

Consultez la liste des espèces qui peuvent être confondues avec l'ambroisie en suivant ce lien :

<http://www.ambrosie.info/pages/reconn.htm>

Un site Internet est spécialement dédié à la thématique : l'Observatoire des ambrosies

À découvrir sur ce lien : <http://www.ambrosie.info/pages/observatoire.htm>

A RETENIR

MAÏS

Cicadelles : Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences sur le rendement sont nulles.

Pucerons : Il faut être vigilant pour le *Metopolophium* :

à partir de 20 à 50 individus / plante, au stade 6 à 8 feuilles ;

à partir de 100 individus / plante, au stade 8 à 10 feuilles.

PROCHAIN BULLETIN FIN JUILLET/DEBUT AOUT

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

